

ARRETE N° 001371 DU 31 MARS 2008 PORTANT CREATION DU CADRE DE COORDINATION DES INTERVENTIONS SUR L'EDUCATION DES FILLES (CCIEF)

LE MINISTRE DE L'EDUCATION

Vu la constitution notamment en ses articles 43 et 76

Vu la loi 91-22 du 16 février 1991 portant loi d'orientation de l'éducation nationale modifiée ;

Vu le décret n° 86-877 du 19 juillet 1986 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale modifié ;

Vu le décret n° 2002-652 du 2 juillet 2002 portant création, organisation et fonctionnement des organes de gestion du Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) ;

Vu le décret n° 2007-826 du 19 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2007-1315 du 23 novembre 2006, portant réaménagement du gouvernement ;

Vu le décret n° 2006-1493 du 12 décembre 2007 fixant la composition du gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-01 du 3 janvier 2008 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et le ministères ;

Vu le document d'élaboration du Cadre de Coordination des Interventions sur l'Education des Filles, partagé et validé en date du 16 janvier 2007 ;

ARRÊTE

Article premier : Dans le cadre de la nouvelle politique de l'éducation et de la formation, il est créé au sein du Ministère de l'Education, un cadre de coordination des interventions sur l'éducation des filles (CCIEF).

Article 2 : Le cadre de coordination des interventions sur l'éducation des filles (CCIEF) est une structure de coordination, de veille et de suivi sur la question de l'égalité entre les sexes dans l'éducation.

Il a pour objectifs :

- D'appuyer la politique éducative du Ministère de l'Education ;
- D'élaborer des stratégies pour l'exécution de la politique de l'éducation en matière d'éducation des filles en tenant compte des attentes des familles ;